



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 27694

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur les propositions exprimées par le comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CNESI) dans le rapport intitulé : "Urbanisme et sports de nature". Le CNESI recommande notamment de favoriser les emplois d'encadrement sportif et d'animation sportive. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le rapport 2006/2007 du Comité national des espaces, sites et itinéraires (CNESI) sur le thème « Sports de nature et urbanisme » émet six propositions parmi lesquelles celle de favoriser les emplois d'encadrement sportif et d'animation sportive. Le secteur des sports de nature présente d'importants enjeux en matière d'emploi. Près de 40 % des diplômés délivrés par le ministère de la santé et des sports (MSS) et des éducateurs sportifs déclarés relèvent de ce secteur. La création et la pérennisation des emplois, souvent dans des entreprises de très petite taille, sont cependant confrontées à certaines difficultés, nécessitant la mise en place de formes d'organisations innovantes et adaptées au secteur. Pour sa part, ainsi que mentionné dans l'instruction du 12 août 2004, le MSS contribue « à l'amélioration de la qualité des activités physiques et sportives qui s'exercent en milieu naturel ». Cet objectif nécessite le développement de l'emploi qualifié, rémunéré et déclaré dans ce domaine. Il s'articule avec l'observation de l'emploi et des métiers afin de délivrer des diplômés et favoriser la mise en oeuvre de formations adaptées aux situations professionnelles existantes et à venir. L'analyse comparative des études sur les emplois dans les sports de nature réalisées dans les quinze dernières années a mis en exergue l'absence de chiffres nationaux en la matière, que ce soit en nombre d'emplois, comme en nombre d'équivalents temps plein travaillés. Ce constat s'explique par l'absence d'étude nationale sur ce secteur et par l'impossibilité d'agrèger les résultats des nombreuses études territoriales effectuées au regard de la disparité des champs d'étude, des différentes méthodologies utilisées, et de l'absence de langage commun. Pour pallier ces deux carences, le MSS avec le pôle ressources national des sports de nature qu'il a mis en place a engagé deux types de travaux : la rédaction d'un guide méthodologique du diagnostic de l'emploi dans les sports de nature pour créer les conditions d'une meilleure harmonisation des études territoriales. Ce guide est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.sportsdenature.gouv.fr/experiences/page.cfm?pageid=99> ; l'édition d'une cartographie nationale des diplômés déclarés susceptibles d'encadrer les sports de nature contre rémunération. L'enjeu est de passer d'une simple photographie de l'offre potentielle d'encadrement en sports de nature réalisée en 2005 à une démarche d'observation continue. Le MSS s'est, par ailleurs, beaucoup intéressé au développement de l'emploi et de la professionnalisation dans le secteur non marchand du sport et de l'animation, en relation notamment avec les deux branches professionnelles concernées. Il a également travaillé sur la dimension marchande du sport et de l'animation, notamment par le biais d'une étude sur les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) dans le champ du sport comportant des études de cas dans le domaine des sports de nature. Cette approche doit être poursuivie. La présence d'un secteur marchand dans les activités sportives et de jeunesse est une des

conditions de leur développement et de leur capacité à créer des emplois.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27694

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juillet 2008, page 6098

**Réponse publiée le :** 21 avril 2009, page 3891